

## AVIS PUBLIC

concernant la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux

Municipalité : Acton Vale

MRC d'Acton

### À l'ensemble des électrices et des électeurs de la Ville d'Acton Vale

**AVIS** est, par la présente, donné par Claudine Babineau, greffière, le 21<sup>e</sup> jour de mars 2024, que la Commission de la représentation électorale a confirmé que la municipalité remplit les conditions pour reconduire la division de son territoire en 6 districts électoraux. Chaque district est représenté par une conseillère municipale ou un conseiller municipal et délimité de façon à assurer un équilibre quant au nombre d'électeurs dans chacun d'eux et quant à leur homogénéité socioéconomique.

**AVIS** est aussi donné que l'avis public de reconduction de la même division est disponible, à des fins de consultation, à mon bureau, à l'hôtel de ville, aux heures régulières de bureau, à l'adresse indiquée ci-dessous.

**AVIS** est également donné que tout électeur ou électrice, conformément à l'article 40.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), peut, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux. Cette opposition doit être adressée à:

Claudine Babineau, greffière  
1025, rue Boulay  
Acton Vale QC J0H 1A0

**AVIS** est, de plus, donné que, conformément à l'article 40.5 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), la greffière doit informer la Commission de la représentation électorale que la municipalité a reçu, dans le délai fixé, un nombre d'oppositions égal ou supérieur à **100 électrices et électeurs** (article 18). Dans ce cas, elle doit suivre la procédure de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux prévue à la section III de la *Loi*.

Donné à Acton Vale, le 4 avril 2024

Claudine Babineau, greffière